



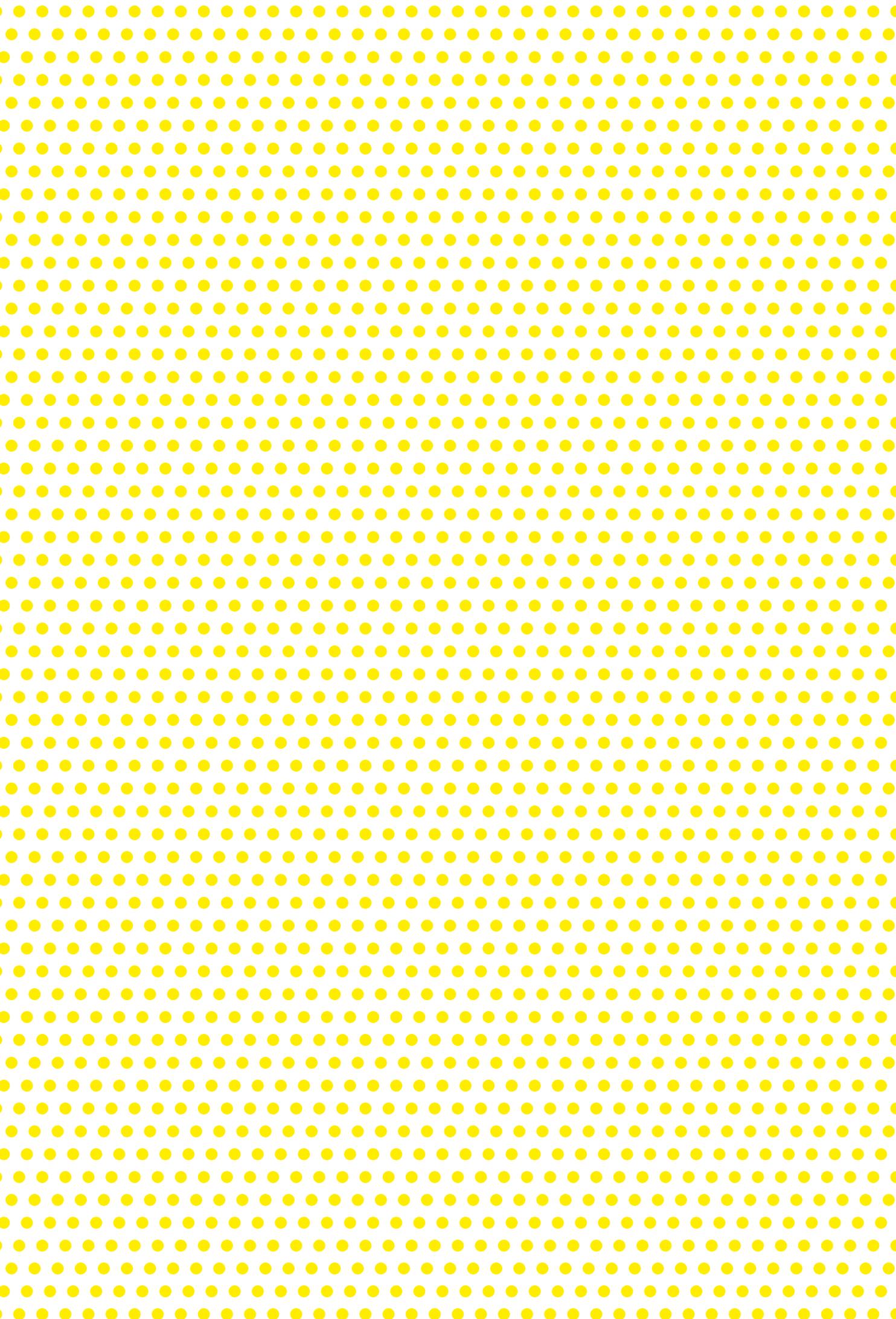
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



COMMUNE DE SÉCHILIEENNE



SOMMAIRE

- 4 Introduction
- 5 Axe 1 : S'adapter au changement climatique
- 8 Axe 2 : Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 11 Axe 3 : Valoriser les ressources du territoire
- 14 Axe 4 : Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 17 Axe 5 : Renforcer l'exemplarité interne



INTRODUCTION

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions « socles », dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- 📄 Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- ☑ Autres actions volontaires
- 📍 Action en lien avec une ou des propositions de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat.

**La commune de SÉCHILIENNE
s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

📍 ■ Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en oeuvre.

📍 ✓ Poursuivre la sensibilisation des habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...

📍 ✓ Maintenir les espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle) comme le Praver, et les valoriser (panneaux informatifs...). Poursuivre le déploiement des panneaux informatifs sur toutes les tourbières.

S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces.

📍 ✓ Mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes. Replanter des parcelles en difficulté, notamment avec Sylvacte, avec de nouvelles espèces adaptées au changement climatique. Étudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles et encourager une gestion active, maximisant la captation carbone et limitant le risque incendie.

📍 ✓ En lien avec l'Établissement Public Foncier Local, participer à la mise en place d'une politique foncière maintenant et préservant les espaces agricoles et naturels sur le territoire (exercice du droit de préemption...)

📍 ✓ Poursuivre la protection de l'espace naturel sensible (ENS) de l'Arselle, en mobilisant la politique foncière (acquisition a minima de 50% du terrain) afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants. Envisager le classement du Praver et poursuivre la protection de la Réserve Naturelle de Luitel. Préserver les tourbières et zones humides grâce aux arrêtés de protection de biotope.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

📍 ■ Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver (notamment tourbières et zones humides).

- 📍 Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et un entretien favorable à la biodiversité.

Informers les habitants avec notamment Gentiana et le programme Sauvage de ma rue, sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.

- 📍 Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver, mise en place de plantes vivaces, aromates...

- Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages : résorption des points noirs forestiers dans le cadre du plan de gestion pour favoriser la migration des espèces, l'écoulement naturel des eaux et l'entretien durable des forêts.

- Préserver une prairie ouverte et sa biodiversité, en créant la mare du Laca, en partenariat avec l'ONF.

- 📍 En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.

Par exemple :

- Appliquer à l'éclairage communal les recommandations du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) et de la charte éclairage public : températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation... ;
- Mettre en oeuvre le pouvoir de police du maire quant au respect des obligations d'extinction applicables aux entreprises et commerces, et aux limitations d'implantation des enseignes lumineuses imposées par le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) ;
- S'inscrire dans une démarche de labellisation "villes et villages étoilés" de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN);
- Sensibiliser les habitants via des événements ("jour de la nuit" ...)

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- 📍 Recenser les espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation : jardin des Curotis, pieds de façades avec le permis de végétaliser, délaissés de voirie...

- 📍 Mener une campagne de plantation dans les espaces verts communaux.

- 📍 Communiquer et sensibiliser les habitants aux bienfaits de la végétalisation de la ville : panneaux et livrets informatifs, relais vers des associations, permis de végétaliser etc.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- 📍 Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain : centre bourg (RN91) et rue du cinquantenaire de l'ALS.

- 📍 Créer des zones de fraîcheur, aérées et ombragées (parc du château, mairie, place du village...) comme lieux refuges en période de canicule et informer les habitants de leur emplacement.

- Engager une réflexion sur le confort d'été dans les bâtiments publics (store à l'école...).

Anticiper et gérer les risques

 Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...).

Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.

Intégrer le risque de canicule dans la communication du Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) lors de sa mise à jour.

  Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.

 Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience. Sensibiliser à l'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.

Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambroisie...).

Favoriser l'aménagement de la forêt à fonction de protection contre les risques naturels (glissement de terrain, chute de blocs et embacle), en lien avec la Métropole.

Préserver et gérer la ressource en eau

 Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de la préservation de la ressource en eau dans un contexte de réchauffement climatique, et sensibiliser aux usages économes.

 Établir une stratégie concertée de gestion de la ressource en eau (agriculture, espaces verts, arrêt des fontaines communales, usages privés), afin de la préserver et d'anticiper les épisodes de tension hydrique liés aux changements climatiques, notamment sur le Bruyant.

  Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.

 Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants : jardin des Curotis et noue pluviale au niveau de l'école.

 Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...

 Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.

 Protéger des pollutions les aires d'alimentation de captage d'eau.

- Lors de la déclaration de chantiers en mairie par les exploitants forestiers, signaler ces chantiers à la Métropole pour une mise en place de procédures de protection liées aux pollutions dues aux hydrocarbures et au brassage de terre par les engins forestiers.

AXE 2 : AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

 Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil et événements locaux (exemple : courrier école, associations, personnel).

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

 Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.

Par exemple : diffusion d'informations (via le journal communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, l'accueil mairie...), relais des événements et animations locales (visites de sites, soirées thermographie...).

 Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.

 Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Faire connaître auprès des copropriétés l'obligation d'individualisation des frais de chauffage, et soutenir la mise en place de compteurs d'énergie individuels.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

 Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois au travers d'une communication saisonnière.

 Contribuer à faire connaître l'Aide Solaire Thermique.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

  Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- 📍 ■ Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'automobile.
- ✅ Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "Métropole apaisée" : radar pédagogique, commune à 30kmh, ralentisseurs...

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- 📍 ✅ Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo ou des stands à l'occasion d'événements locaux : prêt de vélo, garage collectif de vélo proche de l'école, promotion du VAE.
- 📍 ✅ Restreindre l'accès en voiture à certains points de la commune et faciliter les cheminements piétons et vélos.
Par exemple :
 - Favoriser la mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre, allée des écoles piétonne... en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole.
- 📍 ✅ Organiser ou soutenir, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode), accessibles à tous.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Encourager et faciliter le covoiturage et l'autostop partagé en envisageant des aménagements au centre bourg.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- ✅ Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou électriques auprès des particuliers et militer pour l'implantation d'une borne sur la commune.
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds à faibles émissions

AMENAGEMENT

ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR

- ✅ Identifier avec Grenoble-Alpes Métropole les potentiels de création de nouveaux réseaux de chaleur bois pour alimenter les bâtiments communaux, pour des projets en partenariat avec la Métropole ou recourant à un financement et une gestion participatifs.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- 📍 Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération.

Par exemple les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, et sur les possibilités d'autoconsommation, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'Espace Info Énergie 38...

AXE 3 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

 Faire connaître auprès des 3 agriculteurs installés ou souhaitant s'installer sur la communes les aides proposées par Grenoble-Alpes Métropole notamment.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

 Faire connaître l'offre alimentaire locale.

Par exemple : communiquer sur les producteurs et produits (livrets, articles dans le magazine communal, cartographie, portraits de producteurs...) et sur les lieux de vente.

 Valoriser les produits locaux lors des événements festifs et des paniers de Noël. Organiser des ateliers autour de la cuisine et de l'alimentation locale lors du marché notamment.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

Mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective, en lien avec le Pôle agroalimentaire de l'Isère. Recourir à ces fournisseurs autant que possible, notamment en passant par des marchés correspondant aux besoins.

 Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :

- Proposer 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

- Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.

- Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.

 Aller au delà du seuil réglementaire d'un repas végétarien par semaine, et proposer une alternative quotidienne au plat carné ou des repas moins carnés en appliquant une diversification des sources de protéines (option végétarienne possible à la demande). (Recommandation de la CCC : proposer un menu végétarien pour tous 2 fois / semaine minimum)

  Lutter contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur le diagnostic réalisé en 2019.

Utiliser les excédents pour le périscolaire puis en valorisation locale.

 Mettre en place une solution alternative aux barquettes en plastique dans les cantines : bacs gastronormes, barquettes compostables en test...

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

 Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques et alimentaires. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public et le valoriser via un arboretum. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs, informations locales...).

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

 Encourager le jardinage et sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".

Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers un partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.

Mettre en place un système d'échange, de troc ou de distribution de plantes et graines, ou une grainothèque de plantes sauvages ou potagères.

 Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

 Contribuer à faire connaître les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

 Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.

Par exemple :

- Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (compostage).

- Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de Grenoble-Alpes Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.

- Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune.

- Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble-Alpes Métropole lors des événements communaux ou sur le marché.

Lutter contre les dépôts sauvages.

Par exemple : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

Organiser des opérations citoyennes de ramassage des déchets.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

-  ■ Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits (exemple : boîte à livres).
-  Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole.

AXE 4 : MOBILISER LES ACTEURS ET STRUCTURER LA GOUVERNANCE INTERNE

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- ✓ Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux.
- ✓ Mobiliser les services et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets.

Organiser la gouvernance interne

- 📍 ■ Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions sur la base du COPIL Canopée.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- 📍 ■ Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune, en gardant une vigilance sur les impacts sur l'ensemble de la population et en priorité sur les publics vulnérables.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
Par exemple : organiser une présentation annuelle (consommations et coûts) et questionner les plages d'utilisation des locaux.
- ✓ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation des températures en fonction des activités...
- ✓ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.

 Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en banissant la vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place.

Par exemple :

- Mettre en place des actions de sensibilisation.

- Aider à la mise en place de matériel alternatif au jetable (éco cup, vaisselle, nappe en tissu, lave-vaisselle...).

 Pour les locaux communaux proposés à la location ou au prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique, à l'obligation du respect des consignes de tri.

Mettre à disposition un lave-vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle.

 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.

Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie

 Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques climat air énergie.

Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.

 Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants

 Profiter des événements nationaux et semaines à thèmes pour organiser des événements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan Climat Air Énergie.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

 Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.

 Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques. Inciter et accompagner les écoles à mettre en place un "parcours environnement" tout au long de la scolarité des élèves. Faciliter la mise en relation avec des acteurs de la transition écologique, pour faire connaître leurs métiers (ex : cabane de Prémol avec l'ONF, Fibois etc.).

Mettre en place une dynamique de participation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

- Communiquer sur les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat. Appliquer les actions de compétences communales issues de Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) validées dans le cadre de la charte du Plan Climat.

AXE 5 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ INTERNE

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation (1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments).
- ✓ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances et en fonction de l'utilisation réelle des bâtiments.
- ✓ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision des contrats d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant, voire intégrer aux contrats de l'intéressement et/ou des garanties de performance.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ✓ Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services, des usages complémentaires de bâtiments (exemple : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations inter-communales (exemple : un gymnase partagé).

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements (ex : équipements sportifs, éducatifs ou culturels partagés).
- ✓ Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements.
- ✓ Remplacer les chaudières fioul par d'autres sources énergétiques sans attendre la fin de vie de l'équipement.
- ✓ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ✓ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- ✓ Définir une stratégie de mise en conformité de l'école avec les obligations du décret tertiaire si cette dernière est concernée, aux échéances prévues.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

☑ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires (ex : épicerie dans local communal, chalet traiteur, toilettes publiques...) ou en favorisant la rénovation (ex : gymnase).

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

📍☑ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux (mairie), ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

■ Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

☑ Communes hors zone à faibles émissions (ZFE) véhicules utilitaires et poids lourds : renouveler progressivement la flotte communale, pour des véhicules peu énergivores et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique (exemple : très performant, électrique, bio-GNV, hydrogène...), en commençant par les plus anciens ou polluants et en réfléchissant à l'achat d'un vélo.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

📍■ Suivre les consommations de l'éclairage public.

📍■ Avec l'appui de la fiche "état des lieux de l'éclairage public communal" produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.

📍☑ Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).

-  Renouveler les point lumineux :
 - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public.
 - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- Étendre ce travail aux décorations de Noël.
-  Sensibiliser et mobiliser les acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils participent à la démarche de sobriété (chalet traiteur, épicerie), a minima en respectant les exigences réglementaires existantes.

Faire respecter les obligations d'extinction des enseignes publicitaires.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Introduire des produits ménagers "écologiques" et le décapage mécanique, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants. Exemple : utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude...

Impliquer les agents dans l'adaptation des procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits, et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

-  Formaliser un plan de sensibilisation, avec des actions déclinées selon les besoins et activités de chaque service : communiquer sur les consommations annuelles, caractériser les usages de l'énergie de chacun (bureaux, mobilité, mise en oeuvre technique...) et entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, organiser un atelier "chasse au gaspillage"...).

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

-  Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).
-  Dans la mise en oeuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (exemple : entretien des espaces verts, voiries, cantines scolaires...). Aller plus loin en intégrant un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

-  Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.
-  Faire don du matériel renouvelé (exemple : matériel informatique, y compris hors-service pour récupération des composants, mobilier de bureaux...).
-  Installer un ou des composteurs à proximité des bâtiments communaux, dont le compost pourra être utilisé par le service espaces verts, en supplément du composteur de l'école.

Instaurer une politique d'achats publics responsables

-  Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

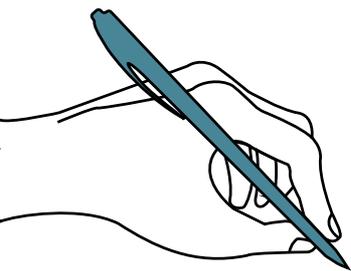
-  Poursuivre l'application des bonnes pratiques systématiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal en lien avec l'environnement.
-  Contribuer à faire connaître le Pack éco-évènement.
Utiliser le dispositif Pack éco-évènement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.
-  S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les évènements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-évènement, et le prêter gratuitement pour tous les évènements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

Mettre en place un usage responsable du numérique

-  Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer.
-  Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (écrans d'affichage...).

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



**Madame le Maire
de la commune de Séchilienne**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Cyrille PLENET

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

